

COMMUNAUTE DE COMMUNES
VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES

19260 Treignac

Lundi 31 août 2026

Paraphe



019-200066645-20260831-84-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2026

Feuillet - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	38
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	2
Nombre de votants	34
Date de la convocation	24/08/2026
Certifié exécutoire le	01/09/2026
Date d'affichage	03/09/2026
Envoyé en préfecture le	03/09/2026

Le trente-et-un août deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BEZEAU Sophie, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOUDIN Olga,

CASSAN Stéphanie, CHASSEING Daniel, CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, DUVAL Patrick, GIOUX Sylvain, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LARIVIERE Chrystel, LAURENT André, LEFEVRE Corinne, LEGRAIN Alexia, LEGRAIN Olivier, LELIEVRE Marie-Christine, LELIEVRE Carla, MADRANGE Christian, MORATILLE Gérard, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, URBAIN Jean-Yves.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : SIRIEX Jean-Louis, DUPUY Catherine.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEAUVAIS Hélène, GAGE Pascal, DANTONY Christophe, ORZOLEK Catherine, MASSOUBRE Patrick.

EXCUSES : VAN ROEKEGHEM Frédéric (donne procuration à URBAIN Jean-Yves), VIGROUX-SARDENNE Josiane (représentée), GARAI Daniel (donne procuration à PETIT Christophe), ENSERGUEIX Jean-François, GUSTIN Fabienne (représentée).

INVITE : GOUCHER Christian (délégation spéciale - commune de Tarnac).

Secrétaire : PETIT Christophe.

84-2026 PLU - Désignation des membres du comité technique.

Vu la délibération 66-2025 du conseil communautaire en date du 23 juin 2026 qui définit les modalités de collaboration entre les communes et les CCV2M ;

Considérant que le comité technique du PLUi est constitué de 2 à 5 membres du COPIL ;

Considérant que le comité technique assure la conduite méthodologique, la coordination de la démarche et des productions ; qu'il est le relai auprès des maires de la procédure administrative liée au PLUi et qu'il fait remonter des points de vigilance ou des points d'arbitrage au COPIL ;

Le Président propose de nommer les membres du comité technique du PLUi ;

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Désigne Mme BOUDIN Olga, M. GIOUX Sylvain, Mme LEGRAIN Alexia, M. TAVERT Gérard, et Mme BOUCHOT Estelle comme membres du COTECH PLUi.

Fait à Treignac le 03/09/2026

Le Président, Philippe JENTY



